

2025-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,

Absents : M. GRISEL Valentin, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise
M. THUILLIER Benoît	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCAION	:	24/03/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	M. MONNIER Jacky

OBJET : Compte de gestion 2024

Vu le compte de gestion 2024, dressé par M. GUERIN, Responsable du centre de gestion comptable,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

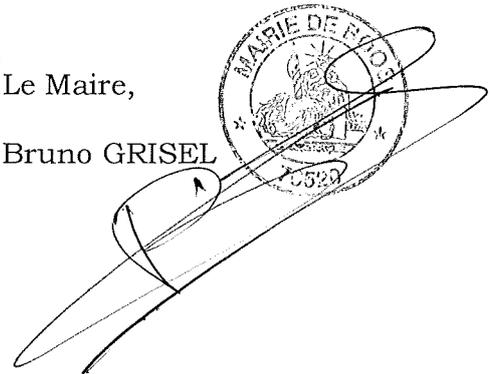
Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, abstentions : 5)

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par les receveurs visés et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



2025-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno (ne prend pas part au vote), Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,

Absents : M. GRISEL Valentin, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise
M. THUILLIER Benoît	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	24/03/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	19
VOTANTS	:	23 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	M. MONNIER Jacky

OBJET : Compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Suite à la désignation de M. LARQUET Daniel comme président de séance,

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à M. LARQUET Daniel pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 18, contre : 0, abstentions : 5)

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte administratif principal						
Résultats reportés		919 721.46		1250666.37		2170387.83
Opérations de l'exercice	3022663.92	3344407.48	305768.06	410466.38	3328431.98	3754873.86
Totaux	3022663.92	4264128.94	305768.06	1661132.75	3328431.98	5925261.69
Résultat de clôture		1241465.02		1355364.69		2596829.71
Restes à réaliser			191828.57	17881.54	191828.57	17881.54
TOTAUX CUMULES		1241465.02	191828.57	1373246.23	191828.57	2614711.25
Résultats définitifs		1241465.02		1181417.66		2422882.68

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le président de la séance,

M. LARQUET Daniel



2025-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,

Absents : M. GRISEL Valentin, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise
M. THUILLIER Benoît	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	24/03/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	M. MONNIER Jacky

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et voté le Compte administratif 2024, est invité conformément à l'instruction M 57 à affecter l'excédent de fonctionnement :

-Constatant que le Compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :

-Résultat de l'exercice 2024 de Fonctionnement :	321 743.56 €
-Résultats antérieurs reportés :	919 721.46 €
Soit un résultat de fonctionnement de :	1 241 465.02 €

-Résultat de l'exercice 2024 d'investissement :	104 698.32 €
---	--------------

-Résultats antérieurs reportés : 1 250 666.37€
Soit un excédent de financement de l'Investissement (R001) : 1 355 364.69 €
Solde des restes à réaliser (déficit) : - 173 947.03 €

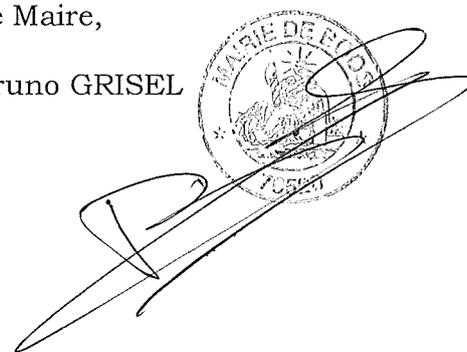
Considérant que l'excédent d'investissement couvre le déficit des restes à réaliser,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-décide du report de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement
Report à la section de Fonctionnement (R002) : + 1 241 465.02€

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL





2025-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,

Absents : M. GRISEL Valentin, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise
M. THUILLIER Benoît	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	24/03/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	M. MONNIER Jacky

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants,

Vu la balance de la section de fonctionnement arrêtée à 4 441 321.02 € en recettes et en dépenses,

Vu la balance de la section d'investissement arrêtée à 4 353 734.25 € en recettes et en dépenses,

Vu l'équilibre général du budget primitif,

Vu l'avis favorable de la commission finances

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 076-217601160-20250401-2025_10-BF



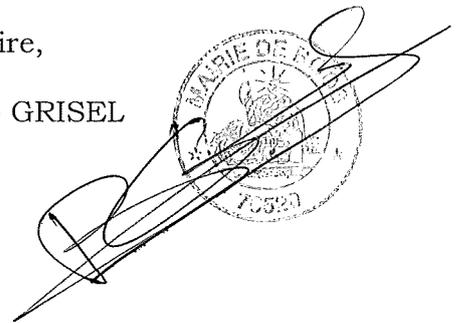
Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour :19, contre : 5, abstention : 0)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'année 2025.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



2025-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,

Absents : M. GRISEL Valentin, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise
M. THUILLIER Benoît	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	24/03/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	M. MONNIER Jacky

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025 afin de couvrir les dépenses inscrites au budget primitif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2025,

Considérant l'état fiscal 1259 indiquant les bases fiscales prévisionnelles sur lesquelles sont calculées les taxes et que celles-ci permettent de couvrir le besoin de financement du budget communal 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

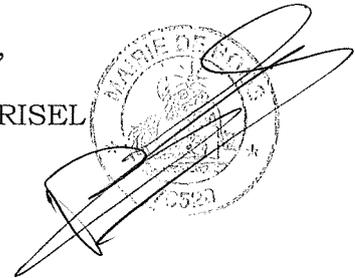
- décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation : 12.44%
- Taxe foncière (bâti): 44.73%
- Taxe foncière (non bâti) : 40.22%

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



2025-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien,
M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,

Absents : M. GRISEL Valentin, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise
M. THUILLIER Benoît	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	24/03/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	M. MONNIER Jacky

OBJET : FINANCES- PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RPE

Le financement des syndicats intercommunaux peut être assuré par des contributions budgétaires de la commune ou par une fiscalisation de cette contribution qui se traduit par un transfert de cette contribution sur la fiscalité des ménages.

Considérant que le syndicat Intercommunal du Relais Petite Enfance nous informe que la cotisation due par la Commune pour l'année 2025 est d'un montant de 7 892.00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits disponibles au budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

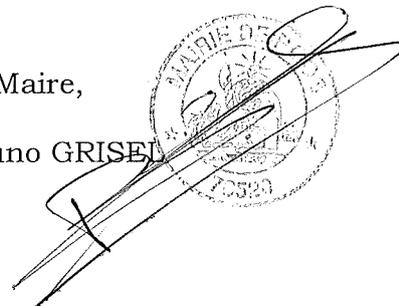
Décide :

-D'inscrire la participation au syndicat du RPE (Relais Petite Enfance) d'un montant de 7 892 € au budget communal 2025.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL



2025-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

Etaient présents :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, Mme LION BOUCHER Patricia, M. LARQUET Daniel,
M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory,
M. ROUX Bruno, Mme NDIAYE Sophie

Absents excusés : M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique,

Absents : M. GRISEL Valentin, M. LENOBLE Pascal, M. CHEVALIER Raphaël,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIAND Arnaud	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
M. DURIEZ Dominique	Pouvoir à	Mme REIGNER Anne-Lise
M. THUILLIER Benoît	Pouvoir à	M. DELISLE Grégory

DATE DE CONVOCATION	:	24/03/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	M. MONNIER Jacky

OBJET : FINANCES- PARTICIPATION AU SICAPER

Le financement des syndicats intercommunaux peut être assuré par des contributions budgétaires de la commune ou par une fiscalisation de cette contribution qui se traduit par un transfert de cette contribution sur la fiscalité des ménages.

Considérant que le Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen (SICAPER) nous informe que la cotisation due par la Commune pour l'année 2025 est d'un montant de 184 371.00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19/09/2023 portant adhésion de la Commune de Boos au Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen,

Vu l'arrêté du 26 mars 2024 de M. le Préfet de la Région Normandie portant création du Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du plateau Est de Rouen,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 19, contre : 0, abstentions : 5)

Décide :

- De fiscaliser la participation au syndicat qui s'élève pour la commune à 184371.00 € pour l'année 2025. Cette contribution sera directement recouvrée au titre de la fiscalité locale sur les contribuables.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Bruno GRISEL

